

Prospectus du Lycée Saint-Louis.

Numéro d'inventaire : 1985.00083

Auteur(s) : L. Guigon

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Imprimeur : Delalain

Date de création : 1909

Description : Brochure cousue avec une couverture de papier rose imprimé en noir.

Mesures : hauteur : 240 mm ; largeur : 160 mm

Notes : "Lycée Saint-Louis - Ancien Collège d'Harcourt - 44 Boulevard Saint-Michel à Paris". Prospectus de l'établissement signé du Proviseur L. Guigon et approuvé par le vice-Recteur L. Liard. Principes d'éducation, objets d'enseignement, conditions de pension et trousseau. Conservation: voir boîte enseignement masculin. Autre prospectus du Lycée St-Louis (1851): 2.1.01/1979. 12050.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

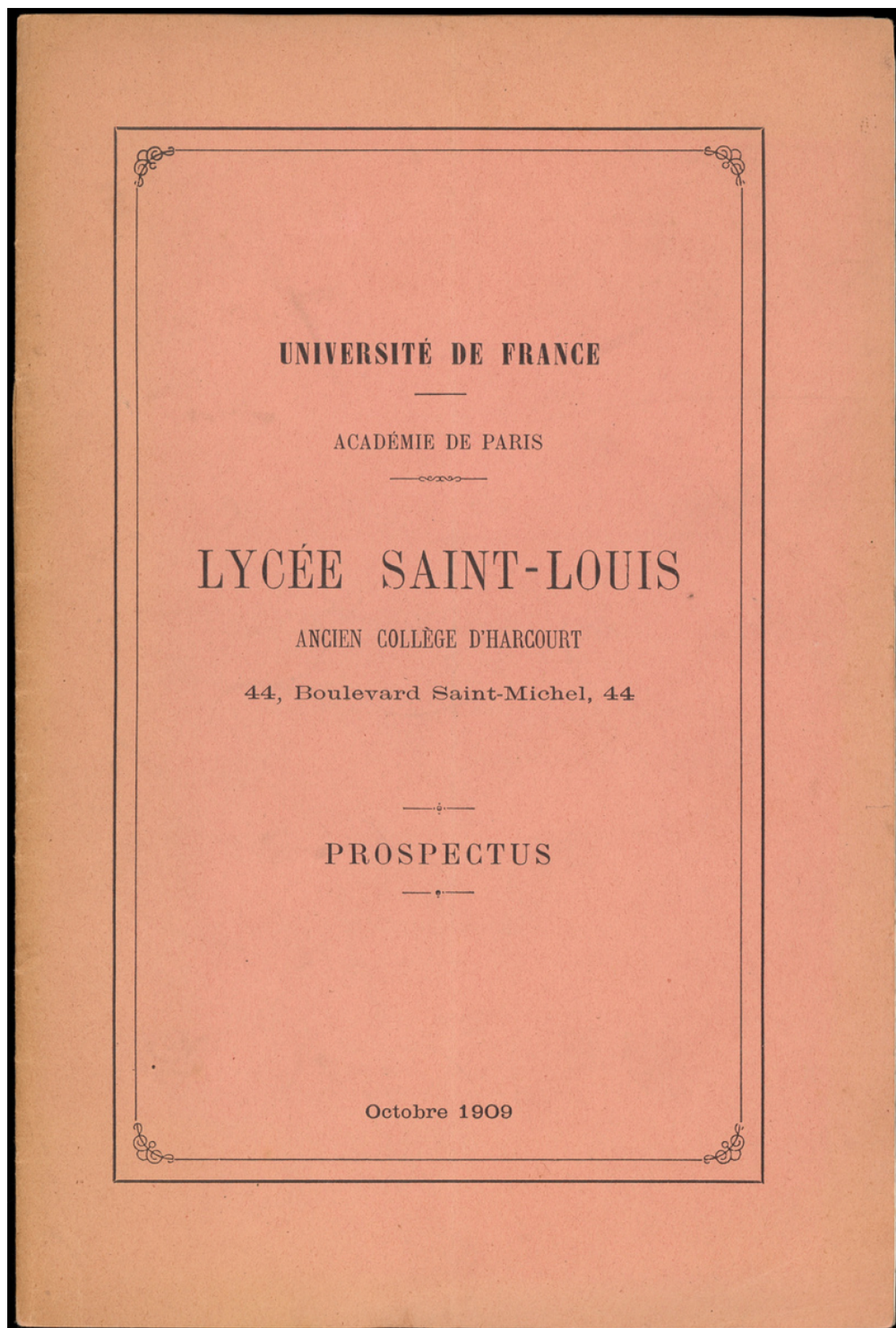
Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 16

Lieux : Paris, Paris



LYCÉE SAINT-LOUIS

PROSPECTUS

Le Lycée Saint-Louis se distingue des autres lycées en ce qu'il est avant tout une *Ecole préparatoire* aux grandes Ecoles scientifiques de l'Etat.

L'enseignement des sciences y a reçu un développement qui donne satisfaction non seulement aux candidats aux divers baccalauréats scientifiques, mais à tous les jeunes gens qui se destinent aux Ecoles dont l'entrée est subordonnée à des connaissances scientifiques constatées.

En dehors de l'Ecole préparatoire, le Lycée Saint-Louis est un Lycée scientifique *complet*, ayant toutes les classes des deux sections scientifiques du 2^e cycle de l'enseignement secondaire (section C : « Latin-Sciences », et section D : « Sciences-Langues vivantes »).

Il possède de plus la division de *Troisième* du 1^{er} cycle, qui ne comporte pas l'enseignement du latin et du grec, mais où plus de développement est donné à l'enseignement du français, des sciences et du dessin (division B).

ENSEIGNEMENT

I — ÉCOLE PRÉPARATOIRE

Les classes qui constituent l'Ecole préparatoire sont :

1^o La classe de *Mathématiques spéciales préparatoires*. — Cours destiné aux élèves devant entrer l'année suivante dans la classe de mathématiques spéciales (préparation à l'Ecole Polytechnique) ;

— 2 —

2° Le *Cours préparatoire à l'Ecole navale*. — Ce cours comprend deux années. — Pour être admis en 1^{re} année, il est indispensable d'avoir fait les études qui correspondent à la classe de seconde première et posséder le baccalauréat (1^{re} partie).

3° Le *Cours préparatoire à l'Ecole militaire de Saint-Cyr*. — On n'admet dans ce cours que des bacheliers.

Un élève pourvu seulement de la 1^{re} partie du baccalauréat peut y être admis à l'essai ; s'il ne possède pas les connaissances scientifiques suffisantes, il doit quitter la classe et entrer dans la classe de *Mathématiques* (2^e cycle) ;

4° Le *Cours de Mathématiques spéciales préparatoire à l'Ecole centrale*. — Ce cours comprend deux années.

La classe de Centrale (1^{re} année) correspond à la classe de mathématiques spéciales préparatoires. *Le dessin y est l'objet d'une attention spéciale.*

La classe de Centrale (2^e année) comprend quatre divisions ;

5° La classe de *Mathématiques spéciales* (quatre divisions). — *Préparation à l'Ecole Polytechnique et à l'Ecole normale supérieure pour les sciences.* Les programmes des matières exigées pour l'admission à ces deux Ecoles sont identiques. Ces programmes sont développés en entier en une seule année scolaire. — On n'admet dans ces cours que des bacheliers.

Les candidats à l'externat de l'Ecole des Mines et des Ponts et Chaussées peuvent suivre la classe de Mathématiques spéciales, s'ils possèdent des connaissances scientifiques suffisantes.

Conférences, interrogations et examens. — Des conférences, des interrogations et des examens individuels sont organisés pour tous les candidats aux écoles. Plus de vingt années d'expérience en ont démontré l'utilité. Ces exercices, qui complètent l'enseignement quotidien, sont confiés aux professeurs mêmes du Lycée et à des professeurs choisis en dehors du personnel de l'établissement, au Collège de France, à la Sorbonne, à l'Ecole polytechnique, à l'Ecole normale, dans les lycées, etc.

Ces conférences et interrogations sont obligatoires pour les classes de Mathématiques spéciales, Centrale, Saint-Cyr et Navale.

